

POUR UNE DESCRIPTION COMMUNE DES VERBES MONOLEXICAUX ET POLYLEXICAUX

Iteb Ayat BEN-HENIA

Lexiques Dictionnaires Informatique (LDI)
CNRS - Université Paris 13, UMR 7187

RÉSUMÉ

Les verbes polylexicaux ont toujours été le parent pauvre des descriptions et des classifications des verbes. Dans la tradition linguistique, les unités simples sont traitées prioritairement par rapport aux locutions considérées comme des structures marginales, complexes ou encore secondaires. Or, aujourd'hui, nous savons que les verbes polylexicaux du français se comptent par milliers et doivent faire l'objet d'une analyse aussi complète que celle des verbes monolexicaux. Dans ce travail, notre objectif est de démontrer l'importance pour le traitement automatique de regrouper les verbes monolexicaux et polylexicaux dans une seule et même description des classes de prédicats verbaux du français.

ABSTRACT

Polylexical verbs have always been unjustly neglected in descriptions and classifications of verbs in French. Traditionally in linguistics, monolexical units are treated preferentially compared with polylexical verbs regarded as marginal, complex or secondary structures. Today, we know that polylexical verbs in French are numbered in their thousands and have to be analysed as completely as that of monolexical verbs. In this work, our goal is to demonstrate the importance for the automatic processing to group monolexical and polylexical verbs in a unified description of French verbal predicates.

INTRODUCTION

Jusqu'à présent, la tradition classificatrice des verbes ne s'est préoccupée que de traiter les verbes monolexicaux, dits plus communément *verbes simples*. En effet, d'un point de vue méthodologique, exclure les verbes polylexicaux tels que *chercher des noises* à (quelqu'un) ou *faire main basse sur* (quelque chose) a toujours été considéré comme une évidence dans ces diffé-

rentes classifications. Et pourtant, ces deux locutions sont les synonymes des verbes simples *embêter* et *acquérir*. Nous souhaitons montrer ici en quoi les verbes polylexicaux sont à rapprocher des verbes monolexicaux et dans quelle mesure nous devons les intégrer dans une classification commune.

Pour ce faire, nous commencerons par donner notre définition d'une séquence verbale figée (dorénavant SVF) puis nous citerons les points communs entre les verbes monolexicaux et les SVF. Ensuite, à partir de la grille de description des prédicats verbaux élaborée dans le cadre des travaux du LDI, nous justifierons notre position au sujet de l'intégration à part entière des SVF dans une classification plus générale des verbes du français. Enfin, à partir d'exemples extraits de la classification des verbes d'AYANCE, nous montrerons la difficulté de choisir d'intégrer ou non une SVF dans une sous-classe.

1. SÉQUENCES VERBALES FIGÉES

Au terme général de *locution verbale*, nous avons préféré l'appellation de *séquence verbale figée* pour des verbes tels que *prendre la poudre d'escampette* ou *mettre la main sur quelque chose*. Nous avons déjà eu l'occasion de justifier ce choix dans Ben-Henia, 2007.

Nous considérons comme SVF des verbes qui présentent les caractéristiques suivantes :

- ce sont des unités **polylexicales** (Mejri, 1994) composées de plusieurs lexèmes qui ont dans d'autres contextes une existence autonome (Gross, 1996). Chacun des mots qui composent la SVF *tirer le diable par la queue* peuvent se trouver dans d'autres contextes avec une signification indépendante ;
- ce sont des séquences "qui ont la même structure interne que les groupes verbaux libres" (Gross, 1996, 78) : elles n'ont pas de syntaxe interne propre. En effet, dans un syntagme verbal libre (ex. *Paul coupe un ananas*) ou dans une SVF (ex. *Paul casse la croûte*), la structure de surface est la même, soit : V + (dét + N) ;
- sur le plan des propriétés transformationnelles : elles se trouvent partiellement ou totalement bloquées, d'où l'intérêt d'évaluer le degré de figement de ces séquences (Ben-Henia, 2007). Dans les sens figés, les énoncés suivants sont inacceptables :
 - (1) **Le diable a été tiré par la queue* (passivation)
 - (2) **Le diable, il l'a tiré par la queue* (dislocation)
- le noyau verbal est toujours capable d'être fléchi en temps et en personne comme pour un verbe simple ;
- les "compléments internes" des SVF sont différents de ceux des séquences verbales libres de même structure apparente :
- Ils ne forment pas de *classes d'objets* (Gross, 1994, 15-31 ; Le Pesant & Mathieu-Colas, 1998) et ne peuvent donc pas commuter avec un synonyme ou un antonyme :

(3) *porter le pantalon (*short...)*

(4) *casser du sucre sur le dos (*l'épaule, *le bras) de quelqu'un*

- les compléments ne sont pas actualisés librement :

(5) *prendre la (*une, *des, *les...) tangente(s)*

(6) *faire les quatre cent (*trente-six, *trente...) coups*

- comme toute unité polylexicale, les SVF présentent une double structuration : une *structuration externe* en tant qu'unité prédicative globale et une *structuration interne* en tant que séquence verbale. D'un point de vue externe, une SVF comme *perdre les pédales* est équivalente aux verbes monolexicaux *déraisonner* ou *dérailler*. Elle a par ailleurs une structure interne de forme V SN qui se décompose de la manière suivante : V + LE + N. Nous verrons que dans certains cas, la structuration interne peut avoir des conséquences sur la structuration externe de la SVF (cf. infra 4.2).

2. SVF ET VERBES MONOLEXICAUX

Dans le cadre du traitement automatique, l'unité d'analyse de base retenue est celle de la *phrase simple*, soit un *prédicat* qui sélectionne ses *arguments*. Dans le cas des prédicats verbaux, le statut prédicatif est indépendant de la morphologie du verbe. En d'autres termes, que le prédicat soit monolexical ou polylexical, cela ne change en rien la fonction prédicative du verbe. Il s'agit là du premier point commun entre les verbes simples et les verbes polylexicaux : ils ont un statut prédicatif dans la phrase.

À cela s'ajoute une seconde caractéristique commune : ce sont tous deux des prédicats *verbaux*. De ce fait, les SVF et les verbes monolexicaux répondent aux actualisations de la catégorie du verbe que sont les contraintes de personnes, de temps et d'aspect (Ben-Henia, à paraître en 2008). Quelle que soit la morphologie du verbe, les SVF et les verbes simples équivalents présentent des variations de personne, de temps et d'aspect :

Personne

(7) *On m'a raconté que vous aviez médité (tu as médité, ils ont médité) de mon mari*

(8) *On m'a raconté que vous aviez cassé (tu as cassé, ils ont cassé) du sucre sur le dos de mon mari*

Temps

(9) *Aude a mangé (mange, mangera...) avec sa collègue de bureau*

(10) *Aude a cassé (casse, cassera...) la croûte avec sa collègue de bureau*

Aspect

(11) *Marc a bu pendant des heures*

(12) *Marc s'est rincé le gosier pendant des heures (aspect duratif exprimé à l'aide d'adverbes temporels)*

(13) *Marc est en train de manger*

(14) *Marc est en train de casser la croûte (aspect duratif exprimé à l'aide d'une périphrase verbale)*

Ces deux caractéristiques permettent déjà de plaider en faveur d'une description unifiée des SVF et des verbes monolexicaux.

Dans notre perspective, une *classe de prédicats* contient tous les prédicats qui ont le même sens et le même fonctionnement syntaxique. Cela nous conduit à élaborer une grille descriptive valable pour tous les verbes prédicatifs, qu'ils soient monolexicaux ou polylexicaux.

La possibilité de remplacer un verbe monolexical par une SVF synonyme sans en changer le schéma argumental général valide ce choix. Ainsi dans les verbes de COUPS, nous pouvons assimiler le verbe simple *tabasser* et la SVF *passer à tabac*. De même, dans la classe des verbes de DÉLIRE, on trouve à la fois des verbes simples comme *déraisonner*, *dérailleur* et des SVF telles que *battre la campagne*, *perdre les pédales*.

La synonymie doit être mise en correspondance avec le fonctionnement syntaxique. Dans ce qui suit, nous prenons quelques exemples extraits de notre description de la classe des verbes d'AYANCE.

3. VERBES D'AYANCE ET DE NON AYANCE

Cette classe regroupe 8 sous-classes :

- Possession
- Acquisition#1 : obtention
- Acquisition#2 : approvisionnement
- Acquisition#3 : approvisionnement
- Acquisition#4 : capture
- Dépossession d'autrui
- Dépossession volontaire
- Manque

À côté de verbes simples (*abandonner*, *s'approprier*, etc.), on rencontre quelques SVF, telles que *laisser tomber*, *faire main basse sur*, *mettre la main sur*.

3.1 Cas de la SVF *laisser tomber*

Dans la sous-classe des verbes de DÉPOSSESSION VOLONTAIRE dont la caractérisation sémantique est "se priver volontairement d'un bien", nous avons regroupé les verbes simples suivants : *abandonner*, *balancer*, *bazarder*, *lâcher*, *laisser* qui répondent au schéma argumental :

N0<hum> V N1<biens>

comme dans les phrases :

(15) *J'ai abandonné (bazardé, balancé, lâché, laissé) ma voiture*

À cette liste de verbes, nous avons ajouté la SVF *laisser tomber* qui peut commuter avec ces verbes simples :

(16) *J'ai laissé tomber ma voiture*

Sur le plan sémantique, cette phrase est synonyme des cinq précédentes et le prédicat signifie bien “se priver volontairement (d’un bien)”, en l’occurrence ici la voiture.

De par la synonymie, d’un point de vue syntaxique, nous voyons que *laisser tomber* répond au même schéma argumental que les verbes simples. De plus, c’est un prédicat d’action comme les verbes simples équivalents :

(17) *J’ai abandonné (laissé tomber) ma voiture. Je devais le faire impérativement car elle consommait trop d’essence.*

On peut également lui ajouter les mêmes adverbiaux appropriés que les verbes simples de la sous-classe :

(18) *J’ai abandonné (laissé tomber) ma voiture sans regret (sans remords).*

(19) *J’ai abandonné (laissé tomber) ma voiture au profit de mon frère.*

L’homogénéité sémantique et syntaxique nous a permis de regrouper la SVF *laisser tomber* et les verbes simples dans la même sous-classe. Ce cas est le plus simple et ne pose à priori aucun problème à la description de la classe en question. Toutefois, il arrive que le schéma argumental principal de la sous-classe se trouve modifié par la structure même de la SVF, cas que nous allons développer dans le point suivant.

3.2 Cas des SVF *mettre la main sur* et *faire main basse sur*

Ces deux SVF appartiennent à la sous-classe des verbes d’ACQUISITION#3 : APPROPRIATION, pour les raisons suivantes :

- ces deux SVF répondent à la caractérisation sémantique de la sous-classe, à savoir “s’approprier un bien”
- les arguments N0 et N1 sont de même nature que ceux des verbes simples ;
- ce sont aussi des prédicats d’action
- elles se combinent avec les mêmes adverbes que les verbes simples :

(20’) *L’accusé s’est approprié illégalement les biens de son employeur.*

La question se pose du statut de la préposition *sur*. Doit-on considérer qu’elle appartient pleinement à la séquence verbale figée ou qu’elle introduit un complément indirect ?

Si nous optons pour la première réponse, alors les deux SVF citées en exemple ont le même schéma argumental que les verbes simples et de ce fait, leur intégration dans la sous-classe se trouve alors doublement justifié :

N0<hum> SVF (*mettre la main sur, faire main basse sur*) N1<biens>

Si nous optons pour la seconde analyse, il faut alors intégrer un second schéma argumental dans la sous-classe :

N0<hum> V *sur* N1<biens>

De notre point de vue, la synonymie prévaut sur la forme du verbe et le caractère direct ou indirect d'introduction du N1. La différence est seulement due à spécificité structurelle des deux SVF : les verbes noyaux *faire* et *mettre* sont lexicalement saturés par leur compléments internes respectifs *main basse* et *la main*. De ce fait, pour que les SVF introduisent un complément externe, elles ont dû faire appel à la préposition *sur*.

En définitive, nous ne pouvons pas ici statuer aussi rapidement sur la préposition des SVF, pour savoir si on l'intègre ou non dans la SVF. Une étude sur un échantillon de SVF plus important et plus systématique nous permettrait d'y répondre ; là n'était pas notre objectif dans ce travail. Nous souhaitons ici uniquement attirer l'attention sur l'homogénéité sémantique et syntaxique requise au sein d'une même classe de prédicats pour justifier l'intégration des SVF dans la description des prédicats verbaux.

4. VERS UNE CONCLUSION

Dans ce modeste travail, nous ne prétendons pas avoir élucidé tous les problèmes relatifs à l'intégration des SVF dans la description des prédicats verbaux du français. Toutefois, une chose est certaine : nous devons procéder à une description commune des verbes monolexicaux et les verbes polylexicaux. En l'état actuel de notre classification, nous n'avons pas rencontré de problème majeur dans le traitement commun des unités simples et composées. Nous obtenons au contraire des classes plus riches, homogènes tant sémantiquement que syntaxiquement, éventuellement diversifiées par leur appartenance aux différents registres de langue.

Notre précédent travail sur les SVF (Ben-Henia, 2007) nous laisse attendre des spécificités liées à la morphologie et à la sémantique des verbes noyaux des SVF notamment dans le cadre de l'aspect. Ce point pourra être repris sur un lexique plus étendu.

BIBLIOGRAPHIE

- BEN-HENIA I. (2007), *Degrés de figement et double structuration des séquences verbales figées*, thèse de doctorat en sciences du langage sous la direction de G. Gross, Paris XIII.
- BEN-HENIA I. (à paraître en 2008), "L'actualisation : un des paramètres essentiels de description des prédicats verbaux figés", colloque jeunes chercheurs, septembre 2006, Sousse, Tunisie.
- GROSS G. (1994), "Classes d'objets et description des verbes", *Langages*, 115, Paris, Larousse, 15-31.
- GROSS G. (1996), *Les expressions figées en français : noms composés et autres locutions*, Paris, Ophrys, 161 pages.
- LE PESANT D. & MATHIEU-COLAS M. (éds) (1998), "Les classes d'objets", *Langages*, 131, Paris, Larousse.
- MEJRI S. (éd.) (2004), "Polysémie et polylexicalité", *Syntaxe et sémantique*, Caen, Presses de l'Université de Caen.